

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2011

L'An deux mil onze, le vingt-huit février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Frédéric PLANCHE, Olivier DAPPE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Thierry LENNE, Claude FRIOU, Kip VERGER, Stéphane DEBIAIS.

Etaient absents excusés représentés : Christiane GUIGNON pouvoir donné à Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL pouvoir donné à Michel BARBIER

Etait absente excusée non représentée : Natacha BLANPAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2011

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2011 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 5 janvier 2011 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter des points supplémentaires :

- ⌘ **Dossier de demande de subventions**
- ⌘ **Numérotation de voirie « Rue de la Fontaine Saint Germain »**
- ⌘ **Création et suppression de postes.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout de ces points.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - PRESENTATION ET VOTE

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2010 dont les résultats sont arrêtés comme suit :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>
Dépenses	- 587 160.25	- 256 579.43
Recettes	+ 657 508.34	+ 288 601.23
Excédent reporté 2009	+ 70 917.80	+ 229 346.96
RAR dépense	-	- 48 800.00
RAR recette	-	+ 99 628.00
Résultats 2010	141 265.89	312 196.76

Soit un excédent de clôture 2010 = 453 462.65 euros

Après toutes explications s'y rapportant, Madame le Maire quitte la séance.

Sous la présidence de Monsieur FRIOU,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,
ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2010 tel que présenté.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2011

Madame le Maire informe que préalablement au vote du Budget Primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

Chapitres	Budget 2010	Avances budgétaires 2011
16 « Remboursement d'emprunts »	27 500.00	6 875.00
20 « Immobilisations incorporelles »	23 700.00	5 925.00
21 « Immobilisation corporelles »	293 699.72	73 424.93
23 « Immobilisations en cours »	586 533.51	146 633.38
TOTAL	931 433.23	232 858.31

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement 2011 dans les limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2011.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2011.

VOIRIE

NUMEROTATION DE VOIRIE « DOMAINE DU ROUVRAY »

Suite à des problèmes de distribution de courrier et à de nombreuses réclamations, il convient d'attribuer un numéro de rue à Monsieur et Madame Bertrand VERNES domiciliés Domaine du Rouvray – Route de Saint Léger.

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal d'attribuer le numéro suivant :

<u>Route de Saint Léger</u>			
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
	Monsieur et Madame VERNES Domaine du Rouvray	14	Monsieur et Madame VERNES Domaine du Rouvray

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité, 13 voix pour, 1 voix contre
DECIDE de modifier la numérotation comme ci-dessus.

NUMEROTATION DE VOIRIE « RUE DE LA FONTAINE SAINT GERMAIN »

Suite à la division de la propriété de Monsieur et Madame CONTY domiciliés 22, rue de la Fontaine Saint Germain, créant un terrain à bâtir sur l'arrière de la propriété acquis par Monsieur et Madame SAUTEUR, il est souhaitable de leur attribuer un numéro de rue.

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de numéroter de la façon suivante :

<u>Rue de la Fontaine Saint Germain</u>			
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
22	Monsieur et Madame CONTY	22	Monsieur et Madame CONTY
22	Monsieur et Madame SAUTEUR	22 bis	Monsieur et Madame SAUTEUR

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de modifier la numérotation comme ci-dessus.

SIVOM A.B.C.
ECOLE A CONDE

Madame le Maire annonce que la signature de l'achat du terrain a eu lieu le 11 février dernier.

Il convient d'acquérir 365m² supplémentaires pour un montant de 26 000 euros pour l'implantation du bâtiment.

L'étude du dossier de l'école est terminée. Les annonces d'appel d'offres sont parues ce jour.
Madame le Maire informera son Conseil Municipal des évolutions du dossier tout au long de la procédure.

CONSEIL D'ECOLE DU 8 FEVRIER 2011

Madame le Maire fait un bref compte-rendu de la réunion dont le PV est affiché en Mairie.

- ⌘ Cantine : la commission scolaire va se réunir pour étudier le dossier d'appel d'offre afin de trouver un nouveau prestataire à la rentrée 2011/2012,
- ⌘ Centre de Loisirs: réclamations des parents suite aux problèmes d'intempéries de cet hiver qui n'ont pu mettre les enfants au centre. Un remboursement est-il prévu ?

Le prochain conseil d'école aura lieu le 27 mai 2011.

MODIFICATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU SYNDICAT

Lors du Conseil Municipal du 16 mars 2008 et conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la loi du 12 juillet 1999 les communes adhérentes ont désigné à bulletin secret parmi leurs conseillers les délégués qui les représenteront au sein du syndicat.

6 délégués titulaires + 3 délégués suppléants ont été élus pour siéger au SIVOM A.B.C.

Ont été élus à l'unanimité :

- Titulaires : Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Natacha BLANPAIN
Frédéric PLANCHE, Brigitte LAUVAUX, Stéphane DEBIAIS
Suppléants : Kip VERGER, Claude FRIOU, Olivier DAPPE

Madame Natacha Blanpain, en raison de son activité professionnelle, ne peut plus être présente à chaque Comité Syndical. Afin que la commune soit représentée au mieux, elle souhaite démissionner de son poste de déléguée.

Madame le Maire propose, qu'en fonction des travaux à venir sur le territoire de la commune avec la construction de l'école, que Monsieur Michel BARBIER remplace Natacha Blanpain.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal
A l'unanimité

ACCEPTE la démission de Madame Natacha BLANPAIN de son poste de déléguée au sein du SIVOM A.B.C. et
ELIT Monsieur Michel BARBIER déléguée au sein du SIVOM A.B.C.

TRAVAUX

EGLISE DE CONDE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été procédé à l'ouverture des plis le vendredi 18 février 2011. 10 dossiers ont été retirés en Mairie et 6 dossiers de candidatures ont été déposés.

Madame Florence LION fait la présentation de l'étude des offres.
Il ressort :

	LEFEVRE	MPR	CCR	GREVET	LANFRY	CHAPELLE
--	---------	-----	-----	--------	--------	----------

Montant HT indiqué sur l'Acte d'Engagement						
TOTAL MARCHÉ DE BASE	119 266,42 €	146 613,59 €	118 582,65 €	99 857,87 €	164 128,01 €	181 817,66 €
1 - Prix des prestations (60 %) . note maximale 12 points . Notation : $[(\text{offre moins-disante} \times 2) - (\text{offre analysée})] / \text{offre moins disante} \times 12$						
	9,67	6,38	9,75	12,00	4,28	2,15
2 - Méthodologie d'intervention en milieu occupé (40%) . note maximale 8 points						
	6,00	7,50	4,50	6,00	6,00	3,00
TOTAL	15,67	13,88	14,25	18,00	10,28	5,15

L'offre de l'entreprise **GREVET** amène les remarques suivantes :

- l'offre de l'entreprise est inférieure à l'enveloppe estimative de la maîtrise d'ouvrage,
- l'offre de l'entreprise est complète et conforme au CCTP,
- l'offre de l'entreprise a présenté un mémoire technique précis.

A l'issue de l'étude des dossiers, la commission d'appel d'offre a décidée d'attribuer le marché à l'entreprise GREVET.

Madame le Maire informe que le cabinet retenu pour la coordination SPS pour ce chantier est COORD'IF représenté par Madame VEAUUVY.

Il convient que les membres du Conseil Municipal valide cette attribution.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les travaux concernant le drainage et le ravalement de l'Eglise Saint Germain à l'entreprise GREVET.

TRAVAUX

PREPARATION 2011

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'évolution des projets 2011 suivants :

- ☞ VRD de l'école : le nettoyage de l'allée entre le 11 et le 13 rue du Vieux Village a été fait, rendez-vous avec Fonciers Experts pour la préparation du dossier de VRD, rendez-vous avec Véolia et le SIAEP pour les réseaux.
- ☞ Contrat Rural « Aménagement de l'espace public » : rendez-vous avec Monsieur MORIN du Conseil Général de Rambouillet et Monsieur VER du Conseil Général de Méré. Constitution du dossier topographique.
- ☞ Maison des Hirondelles : Réception des travaux le 21 février 2011. Pas de problèmes constatés. Il convient de prévoir les travaux de peinture et de ravalement.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différentes demandes de subventions attribuées à la commune et souhaite déposer de nouvelles demandes.

- ☞ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : ce dossier de demande de subvention pourrait être déposé pour les travaux de la Maison des Hirondelles.
- ☞ Opérations de voirie : demande de subvention seront faites auprès du Conseil Général 78.
- ☞ Triennal : Madame le Maire souhaite faire modifier auprès du Conseil Général 78 le programme triennal qui avait été envisagé.

Madame le Maire souhaite que les membres du Conseil Municipal l'autorisent à monter les dossiers de demande de subventions et à faire la demande de modification du programme triennal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à

- ☞ monter les dossiers de demande de subventions et à signer tous les documents nécessaires s'y référant.
- ☞ demander la modification du programme triennal.

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 8 février 2011,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, pour la surveillance de cantine, pour palier à l'absence des personnels (formation, maladie, congés...)

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de supprimer trois emplois de non titulaire à savoir :

- ☞ 2 grades d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en raison de la fin des contrats de CAE
- ☞ 1 grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, en raison de la fin de contrat de CAE

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création

- d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet à raison de 5h30 hebdomadaires.

- la suppression

- d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de deux emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.
- d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/01/2011,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique,

☞	Grade : Adjoint technique principal :	- ancien effectifzéro
		- nouvel effectifun
☞	Grade : Adjoint technique 1 ^{ère} classe :	- ancien effectifun
		- nouvel effectifzéro
☞	Grade : Adjoint technique 2 ^{ème} classe :	- ancien effectiftrois
		- nouvel effectifquatre

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint Administrative,

☞	Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe :	- ancien effectifquatre
		- nouvel effectifdeux

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 « Charges de personnel », articles 6411 « Personnel titulaire » et 6413 « Personnel non titulaire ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

ELECTIONS

TABLEAU DU BUREAU DE VOTE DU 20 ET 27 MARS 2011

Madame le Maire souhaite préparer le tableau des permanences du bureau électoral pour les élections cantonales.

Les permanences sont arrêtées comme suit pour le 20 mars 2011 :

	PRESIDENT OU SUPPLEANT	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN	Thierry LENNE	Alain FERRAND
11H00-14H00	Michel BARBIER	Olivier DAPPE	Claude FRIOU
14H00-17H00	Christiane GUIGNON	Bruno FELI	Kip VERGER
17H00-20H00	Jean-Pierre DUVAL	Brigitte LAUVAUX	Frédéric PLANCHE

Les permanences sont arrêtées comme suit pour le 27 mars :

	PRESIDENT OU SUPPLEANT	ASSESEURS	ASSESEURS
08H00-11H00	Josette JEAN	Thierry LENNE	Alain FERRAND
11H00-14H00	Michel BARBIER	Bruno FELI	Stéphane DEBIAIS
14H00-17H00	Christiane GUIGNON	Olivier DAPPE	Claude FRIOU
17H00-20H00	Jean-Pierre DUVAL	Frédéric PLANCHE	Natacha BLANPAIN

QUESTIONS DIVERSES

CHARTRE DE LA BIODIVERSITE

Madame le Maire souhaite que son Conseil prenne connaissance du document et qu'il en soit discuté lors du prochain Conseil.

CONTROLE DES HYDRANTS

Madame le Maire demande à Monsieur DEBIAIS s'il peut être présent pour le contrôle des hydrants (bouches et bornes incendie) le 28 avril 2011.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe que la commission communale des impôts directs aura lieu le 14 mars 2011 à 9 heures en présence de Monsieur Fontaine, Responsable du Centre des Impôts de Rambouillet.

DISTRIBUTION DES SACS A DECHETS VERTS

Monsieur Michel BARBIER rappelle, comme indiqué dans le dernier flash infos, les dates de distribution des sacs à déchets verts à savoir :

- ∞ Dans un premier temps : 19 mars 2011, 26 mars 2011 et 2 avril 2011
de 9h00 à 12h00
au local technique – 11, rue de la Vallée Guérin
- ∞ Dans un second temps : 25 juin 2011 et 8 octobre 2011
de 9h00 à 12h00
au local technique – 11, rue de la Vallée Guérin

Il insiste sur le fait qu'il n'y aura plus de distribution en Mairie.

DOSSIER DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur Alain FERRAND a remis à Madame le Maire une copie d'un arrêté de classement en catastrophe naturelle récupéré sur une commune voisine sur lequel la commune de Condé ne figure pas.

Madame le Maire a envoyé un nouveau courrier auprès des services de Monsieur Larcher.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

SIVOM A.B.C.	Lieu dit le Rohard	Construction d'une école
--------------	--------------------	--------------------------

Permis de construire accordé :

ROUSSELOT	32, rue de la Poterie	Extension et changement d'affectation du garage
-----------	-----------------------	---

Permis de construire refusé :

BROSSE	22, Chemin Vert	Construction d'une charreterie
--------	-----------------	--------------------------------

Déclaration Préalable en cours d'instruction

MILLET	1, Chemin du Haut Breuil	Modification de façades
--------	--------------------------	-------------------------

Déclaration Préalable accordée

VERGER	7, rue du Gué Porcherel	Déplacement porte d'entrée
HUOT DE SAINT ALBIN	1, rue du Vieux Village	Mur de clôture et œil de bœuf
MAIRIE	37, rue de la Vesgre	Drainage et ravalement de l'Eglise
FERRAND	11, Clos d'Houël	Ouverture de velux
VINCHENARD	8, route de Saint Léger	Changement de clôture

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire
Josette JEAN